

**530 - Soutien à l'enseignement
supérieur et à la recherche**

**530 - Enseignement supérieur et recherche -
Propositions financières - Budget Primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/088

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Depuis près de vingt ans, aux côtés des acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Département s'est engagé à hauteur de plus de 70 M€ en faveur de projets visant à contribuer au rayonnement de l'Université. A ce jour, 15 M€ restent engagés, dont 8 M€ relèvent de projets inscrits au Plan Campus approuvé en 2016.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2019 au titre du soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche en l'inscrivant dans une dynamique globale d'attractivité du territoire.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	53010	F	Enseignement supérieur et recherche	243 000,00	243 000,00
D	53010	I	Enseignement supérieur et recherche	5 776 000,00	5 618 297,42
			TOTAL	6 019 000,00	5 861 297,42

1. Contexte

Le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation constituent des enjeux majeurs pour l'avenir des bas-rhinois. Aux côtés des autres collectivités, le Département du Bas-Rhin participe, depuis le début des années 90, à l'effort public en ce sens.

La qualité des établissements d'enseignement supérieur et des équipes de recherche (plus de 60 000 étudiants, 5 000 chercheurs dans plus de 200 laboratoires, 4 Prix Nobel en activité) constituent des atouts du territoire bas-rhinois (3ème pôle scientifique français, nombreux domaines de recherche d'excellence). La concurrence nationale, européenne et mondiale peut toutefois rapidement remettre en cause les positions établies.

La mobilité étudiante croissante, le renouvellement des générations d'enseignants chercheurs, la concentration des moyens sur les pôles d'excellence reconnus à l'échelle européenne et internationale, les évolutions institutionnelles et la densité de l'environnement proche (celui du Rhin Supérieur) représentent autant d'enjeux et d'opportunités décisives que l'Exécutif départemental propose que le Département continue à accompagner, en mettant en avant les priorités suivantes :

- le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire,
- le rapprochement avec l'économie locale,

- le développement des territoires, l'émergence de projets partenariaux initiés dans le champ des compétences départementales (prévention sanitaire, insertion, culture, promotion des langues régionales, etc.).

Le soutien départemental s'inscrit pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles conclues avec l'Etat : Contrat de Plan Etat-Région, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne, Programme d'Investissements d'Avenir, Plan Campus.

La majorité des financements concernés constitue des subventions d'investissement. Ainsi, le Département a mobilisé depuis 2009 plus de 70 M€ de crédits sur des projets en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A ce jour, la somme des engagements en cours du Département s'élève à 15 M€, dont 8 M€ concernent des opérations inscrites au Plan Campus, en faveur de l'amélioration de la vie étudiante (restructuration de la cité universitaire Paul Appell, site de l'Hôpital Civil et construction du Studium Maison de l'étudiant-Learning Center à Strasbourg). La mise en œuvre opérationnelle de ces opérations est proposée dans le cadre d'une convention de financement adossée en 2016 à la convention de site de l'Opération Campus conclue en 2010.

2. Perspectives 2019 : un partenariat entre le Département et l'UNISTRA

Il est proposé qu'à l'avenir les interventions du Département aux côtés des établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans des partenariats qui comporteront des engagements réciproques au bénéfice des territoires bas-rhinois et de leurs habitants, engagements qui pourraient prioritairement prendre la forme d'implication concrètes des établissements d'enseignement supérieur dans des domaines cohérents avec les compétences et priorités du Département, à l'instar du projet transfrontalier EUCOR Entrepreneurship relatif au développement de l'esprit entrepreneurial dans lequel la thématique du bilinguisme est déterminante.

Des discussions sont actuellement en cours avec l'équipe dirigeante de l'UNISTRA dans la perspective de mettre en place prochainement des formes innovantes de coopération définies sur la base d'un diagnostic des ressources et besoins des parties, en particulier dans le champ des formations qualifiantes et de l'accès à l'emploi.

Il est rappelé que la loi NOTRe n'a pas modifié ces dispositions, de sorte que la possibilité pour le Département d'apporter son soutien au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche demeure, en application de l'article L.216-11 du Code de l'éducation.

53010 – Enseignement supérieur et recherche

· Subventions de fonctionnement

Dans le contexte de la loi du 4 juillet 1990, le Département du Bas-Rhin s'est engagé par voie de convention conclue avec l'Etat le 24 décembre 1991 à contribuer annuellement au fonctionnement de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Strasbourg, devenu en 2013 l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Strasbourg (ESPES), rattachée à l'Université de Strasbourg.

L'établissement a pour mission d'assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Il accueille aussi les étudiants en licence bénéficiant d'un emploi d'avenir de professeur. Conformément à la convention précitée, le montant de la subvention départementale est révisable annuellement en fonction du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des Départements.

Un crédit prévisionnel de 243 000 euros est proposé pour 2019, calibré au regard de la contribution 2018 s'établissant à 242 567 euros.

· Subventions d'investissement

S'agissant des investissements, l'avenant à la convention Opération Campus de 2016 récapitule l'échéancier annuel des contributions des partenaires financiers au projet, sur la période 2016 à 2023. Le montant total des crédits nécessaires pour faire face aux engagements sur l'exercice 2019 s'élève à 2,5 M€. Ils concernent les opérations Paul Appell (continuité des travaux de rénovation) et Studium Center (construction après démolition de la bibliothèque Blaise Pascal).

Des crédits sont en outre proposés pour honorer les engagements notamment en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du pôle d'administration publique PAPS-PCPI sur le site des Hospices Civils de Strasbourg (2 000 000 euros), ou de l'équipement du nouvel Insectarium (150 000 euros dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne).

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2019 au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'élève à 5 861 297,42 euros.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 19 novembre 2018, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires au budget primitif pour 2019 de l'axe d'intervention 530 -Enseignement supérieur et recherche, telles que précisées dans le rapport.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY